

Séance ordinaire du conseil municipal du 7 avril 2025

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 7 avril 2025 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay et Robert Pellerin.

Sont absents : messieurs les conseillers, Denis Moreau et Jocelyn Guévremont.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2025-04-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-02

Adoption des procès-verbaux des séances du 3, 10 et 31 mars 2025

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 3, 10 et 31 mars 2025. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2025

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2025.

2025-04-03

Demande de permis PIIA - 261, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Claude Lepage;

ATTENDU que le projet vise à faire approuver la rénovation extérieure du bâtiment pour loger son entreprise de plomberie, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans tels que déposés, datés du 12 mars 2025, relatifs au 261, rue Saint-Antoine Nord.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-04

Demande de permis PIIA (enseigne) - 1190, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée pour le restaurant Naga;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne en façade du bâtiment, au 1190, rue Notre-Dame, local 109;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseigne au 1190, rue Notre-Dame, local 109, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-05

Autorisation et mandat - Avis d'assujettissement au droit de préemption - secteur du PPU du centre-ville de Lavaltrie - 1269-1275, rue Notre-Dame - lot 2 638 353

ATTENDU que, le 4 mars 2024, le conseil municipal a adopté le règlement 335-2024 intitulé *Règlement sur le droit de préemption* visant à identifier, sur l'ensemble du territoire, les immeubles pouvant être acquis pour des fins municipales;

ATTENDU que pour exercer ce droit de préemption, la Ville doit émettre un avis d'assujettissement pour les immeubles visés et que celui-ci doit être inscrit au registre foncier du Québec;

ATTENDU que, par la présente, le conseil municipal souhaite assujettir au droit de préemption l'immeuble du 1269-1275, rue Notre-Dame, lot 2 638 353 au Cadastre du Québec;

ATTENDU que cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1) et qu'il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

ATTENDU que cet immeuble est situé dans le secteur du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville de Lavaltrie et connexe à un projet de développement communautaire visant l'implantation d'un centre communautaire, l'aménagement d'équipements sportifs tels qu'un parc de planches à roulettes et un véloparc;

ATTENDU l'occasion pour le conseil municipal d'éventuellement intégrer le lot 2 638 353 dans le pôle institutionnel regroupant le projet de centre communautaire et d'équipements sportifs ainsi que la Maison des contes et légendes, notamment dans une optique d'y améliorer la circulation;

ATTENDU que le droit de préemption est l'un des outils facilitant l'acquisition d'immeubles pour des fins publiques;

ATTENDU les objectifs du PPU de :

- consolider l'activité commerciale d'ambiance, pour faire du pôle commercial du centre-ville un secteur animé et dynamique où l'on travaille, où l'on vit et où l'on découvre;
- aménager des espaces publics quatre saisons rassembleurs et ludiques
- rendre le centre-ville accessible, sécuritaire et convivial pour les cyclistes et les piétons

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, d'un avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble suivant, soit l'immeuble du 1269-1275, rue Notre-Dame, lot 2 638 353 au Cadastre du Québec, et ce, à des fins municipales;

Que mandat soit donné aux procureurs de la Ville, le cabinet *Bélanger Sauvé*, de procéder aux démarches nécessaires afin de voir à l'inscription d'un avis d'assujettissement en regard du lot précédemment mentionné et que ceux-ci en fassent rapport au conseil.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-06

Acceptation, mandat notaire et autorisation de signature – offre de cession visant le lot 2 638 616

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une offre de cession du lot 2 638 616 proposée par le regroupement des propriétaires de la place de la Concorde;

ATTENDU que le lot 2 638 616 est non constructible et que son acquisition par la Ville permettrait un aménagement plus fonctionnel de l'intersection de la terrasse Villeneuve et de la Place de la Concorde, en plus de faciliter les opérations de déneigement de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal accepte la cession du lot 2 638 616, et ce, à titre gratuit;

Que mandat soit donné à maître Alexandra Bérard, du bureau *Maîtres Notaires*, de préparer l'acte de cession du lot 2 638 616;

Que le maire, monsieur Christian Goulet, et la greffière, madame Marie-Josée Charron, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'acte notarié pour la cession du lot 2 638 616.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-07

Acceptation, mandat et autorisation de signature - promesse de cession dans le cadre d'une opération cadastrale visant les lots 3 065 161 à 3 065 163

ATTENDU que, selon la réglementation d'urbanisme, un propriétaire doit, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale ou à l'émission d'un permis de construction, fournir une promesse de cession à titre gratuit au profit de la municipalité d'un terrain qui, de l'avis du conseil municipal, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel et verser une somme en argent déterminée par la municipalité afin de combler la contribution pour fins de parcs, terrains de jeu et espaces naturels.

ATTENDU que, selon ladite réglementation, le total de la valeur du terrain devant être cédé et de la somme versée en argent peut atteindre jusqu'à 10 % de la superficie du terrain visé;

ATTENDU la nécessité pour la Ville d'acquérir une surlargeur d'emprise pour l'aménagement d'un sentier cyclable sur la montée Guy-Mousseau qui va rejoindre la cour de l'école des Eaux-Vives;

ATTENDU que le propriétaire des lots 3 065 161, 3 065 162 et 3 065 163 accepte de céder des parcelles de terrain pour la réalisation du projet.

ATTENDU que la superficie totale du projet visant les lots 3 065 161, 3 065 162 et 3 065 163 est de 14 363, 2 mètres carrés;

ATTENDU que le propriétaire s'engage à céder un lot d'une superficie approximative de 684 mètres carrés, à titre de contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel, ce qui permettra l'aménagement d'une piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal accepte la cession d'une première bande de terrain en façade des lots 3 065 161, 3 065 162 et 3 065 163 d'une superficie approximative de 414 mètres carrés, et ce, à titre de contribution à des fins de parc, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel;

Que le conseil municipal accepte également la cession d'une deuxième bande de terrain localisée à la limite sud, sur toute la longueur du lot 3 065 163, d'une superficie approximative de 270 mètres carrés, et ce, à titre de contribution à des fins de parc, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel;

Que sur lesdits lots, les parcelles de terrain offertes représentent une superficie totale d'environ 684 mètres carrés, ce qui correspond approximativement à 4,76 % de la superficie du projet;

Que la superficie restante de la valeur à considérer dans le calcul de la contribution aux fins de parc, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel, soit payée en argent lors de phases de développement subséquentes du projet de développement domiciliaire;

Que mandat soit donné à monsieur Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, de réaliser la création des lots dans le cadre de la promesse de cession concernant les bandes de terrain issues des lots 3 065 161, 3 065 162 et 3 065 163;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la promesse de cession dans le cadre d'une opération cadastrale visant les lots 3 065 161, 3 065 162 et 3 065 163.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-08

Demande de prolongation du permis de construction pour le lot 6 560 217 et modification des conditions de l'usage conditionnel pour les lots 6 560 217 à 6 560 220

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2024-04-04, accepté une demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative à la construction d'une habitation multifamiliale de huit logements sur le lot 6 560 217 présentée par *Immobilier Apeninom inc.*;

ATTENDU que le délai de 12 mois prévu pour la réalisation des travaux est échu et qu'une prolongation est requise;

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais des résolutions numéro 2024-04-04 et 2024-04-05, accepté des demandes d'autorisation d'un usage conditionnel relatives à la construction d'habitations multifamiliales de huit et de six logements sur les lots 6 560 217 à 6 560 220 présentée par *Immobilier Apeninom inc.*;

ATTENDU que le conseil municipal a accepté ces demandes d'autorisation d'usage conditionnel conditionnellement à ce que, notamment :

- la disposition des matières résiduelles s'effectue dans des conteneurs semi-enfouis;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une alternative de remplacement des conteneurs semi-enfouis par l'installation de conteneurs au sol qui répondent aux critères esthétiques et opérationnels recherchés;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise la prolongation du délai de réalisation du projet pour le lot 6 560 217 jusqu'au 31 mai 2026.

Que le conseil municipal autorise, dans le cadre des demandes d'usage conditionnel, l'installation de conteneurs au sol de type Écoloxia en remplacement des conteneurs semi-enfouis, et ce, pour les lots 6 560 217 à 6 560 220.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-09

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 352-2025

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif aux ponceaux, aux entrées charretières et à la canalisation de fossés.

2025-04-10

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 358-2025

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion des Règlement d'urbanisme numéro RRU5-2012 et le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'arrimage avec le Règlement numéro 352-2025 relatif aux ponceaux, aux entrées charretières et à la canalisation de fossés.

Dépôt du certificat d'absence de demande référendaire - règlement 354-2025

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demandes valides de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 354-2025 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 aux fins d'autoriser les logements additionnels détachés, certains usages commerciaux dans les îlots déstructurés et de modifier les normes applicables aux bâtiments accessoires.*

2025-04-11

Adoption du règlement 354-2025

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 354-2025 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 aux fins d'autoriser les logements additionnels détachés, certains usages commerciaux dans les îlots déstructurés et de modifier les normes applicables aux bâtiments accessoires*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-12

Adoption du second projet de règlement 355-2025

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro 355-2025, en date du 7 avril 2025;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 355-2025 intitulé : *Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et du Règlement de gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-13

Nomination personnes désignées - fossés mitoyens et de drainage

ATTENDU l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* qui mentionne que toute municipalité locale doit désigner une personne pour examiner les questions et régler les mésententes attribuables aux fossés mitoyens et de drainage;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal nomme madame Andréanne Bergeron, directrice du Service du génie, des projets et de l'environnement, ainsi que monsieur Frédérick Rousseau, directeur adjoint du Service du génie, des projets et de l'environnement, à titre de personnes désignées pour examiner les questions et régler les mésententes attribuables aux fossés mitoyens et de drainage, et ce, conformément à l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Que cette désignation fasse partie intégrante des fonctions occupées par madame Bergeron et par monsieur Rousseau et qu'elle soit incluse à leurs contrats actuels, sans autre modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-14

Adjudication de contrat - pavage route 131

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2025-02-03/AOP - *Travaux de pavage route 131 entre le rang Saint-Jean et la rue Alain*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Groupe Colas Québec inc.*, ledit contrat au coût de 336 376,03 \$, incluant les taxes;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 283-2021 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-15

Adjudication de contrat - acquisition rétrocaveuse

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2025-02-02/AOP - *Acquisition d'une rétrocaveuse avec équipements*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Brandt Tractor Ltd*, ledit contrat au coût de 303 010,86 \$, incluant les taxes;

Que pour réaliser cette acquisition, le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme maximale de 300 000 \$ du fonds de roulement amortie sur une période de 10 ans;

Que les sommes non utilisées pour cette acquisition soient retournées au fonds de roulement, le cas échéant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-16

Adjudication de contrat - fauchage des accotements

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie, par le biais d'un processus de demande de prix auprès de trois fournisseurs pour le fauchage des accotements, a obtenu une seule proposition;

ATTENDU que le contrat est à prix unitaire et s'échelonne sur une période de 2 ans avec une option de prolongation d'une année;

ATTENDU que la proposition des *Entreprises S. Kay et associés inc.* respecte l'enveloppe budgétaire prévue pour le fauchage des accotements;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le contrat pour le fauchage des accotements soit adjugé à *Entreprises S. Kay et associés inc.* pour un total de 37 145 \$ avant taxes pour l'année 2025 et de 37 848 \$ avant taxes pour l'année 2026;

Que le conseil municipal se réserve le droit d'ajouter une année optionnelle, en 2027, au montant de 38 551 \$ avant taxes;

Que les conditions du contrat soient celles prévues aux documents de demandes de prix ainsi que les documents contractuels préparés par les Services administratifs.

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, et la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines, madame Karine Brousseau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les documents contractuels reliés à ce mandat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-17

Retrait d'un panneau de signalisation d'arrêt obligatoire

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le retrait du panneau de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue suivante :

- terrasse Villeneuve (devant le 41);

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-18

Adoption du règlement d'emprunt 359-2025

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 359-2025 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 7 088 195 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-19

Avis de motion et dépôt du règlement 288-9-2025

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au stationnement et à la circulation.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2025-04-20

Autorisation de dépôt subvention - Programme de développement d'initiatives culturelles

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie entend déposer une demande d'aide financière à la MRC de D'Autray dans le cadre du *Programme de développement d'initiatives culturelles*;

ATTENDU que le projet consiste en la création et la réalisation d'une soirée d'humour sur le parvis de la chapelle qui permettrait d'offrir, gratuitement, à la population une occasion de médiation culturelle;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie est un milieu de vie animé et inclusif;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite offrir des activités culturelles accessibles et diversifiées à la population;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite animer et dynamiser le coeur villageois, dont notamment la Place du 350^e;

ATTENDU que ce projet correspond aux exigences du *Programme de développement d'initiatives culturelles* de la MRC de D'Autray et contribue au rayonnement de la culture sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal accepte le dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC de D'Autray dans le cadre du *Programme de développement d'initiatives culturelles* pour le projet de Soirée d'humour sur le parvis de la chapelle;

Que madame Jeannie Lauzon, chef de division - Culture et patrimoine par intérim, ou madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, soient désignées à titre de mandataires de la Ville de Lavaltrie pour le dépôt de

la demande d'aide financière et pour la signature des documents inhérents à ce dossier;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à investir la somme requise exigée par les normes du programme.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-21

Autorisation dépôt et signature - Aide financière au développement des collections de la bibliothèque 2023-2024 - ajout de mandataires

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2023-04-12, autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière de développement au programme des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2023-2024 auprès du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU que, par le biais de la même résolution, le conseil municipal aussi madame Amélie Boutin, chef de division culture et patrimoine, à agir à titre de mandataire pour la Ville de Lavaltrie dans ce dossier et qu'elle soit autorisée à effectuer cette demande ainsi qu'à signer les documents inhérents au dossier;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter des mandataires pour le traitement de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise également madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, et madame Jeannie Lauzon, chef de division - Culture et patrimoine par intérim, à agir à titre de mandataire pour la Ville de Lavaltrie et qu'elles soient autorisées à assurer le suivi de cette demande ainsi qu'à signer les documents inhérents au dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-22

Autorisation de dépôt et de signature - Accord de contribution - Programme pour la commémoration

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de la Société d'histoire et du patrimoine de Lavaltrie d'ériger un monument commémoratif en l'honneur des anciens combattants, sur son territoire, à la suite de découvertes historiques sur la vie d'anciens combattants lavaltois;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'honorer la mémoire des anciens combattants de Lavaltrie et de partout au pays et d'initier un projet de monument commémoratif, conditionnellement à l'octroi d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, madame Amélie Boutin, chef de division - Culture et patrimoine, et madame Jeannie Lauzon, chef de division - Culture et patrimoine par intérim, à agir à titre de mandataires pour la Ville de Lavaltrie et qu'elles soient autorisées à déposer des demandes d'aide financière dans le cadre de ce projet ainsi qu'à signer les documents inhérents au dossier;

Que, plus spécifiquement, le conseil municipal autorise également madame Des Alliers, madame Boutin ou madame Lauzon à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'accord de contribution à intervenir avec le ministre fédéral des Anciens Combattants dans le cadre du *Programme de partenariat pour la commémoration* ainsi que les documents relatifs à cette contribution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-23

Ajustement de la contribution - Spectacle Acupunk du Théâtre de la Dame de Coeur

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2025-01-06, manifesté son appui au spectacle *Acupunk* du Théâtre de la Dame de Coeur qui a déposé une demande de subvention au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);

ATTENDU que, dans cette même résolution, le conseil municipal s'est engagé à accorder un cachet de 3 000 \$ pour la diffusion du spectacle dans le cadre de l'un de ses événements à l'automne 2025, conditionnellement à l'obtention de la subvention du CALQ par le Théâtre de la Dame de Coeur;

ATTENDU que le montant de la subvention accordé au Théâtre de la Dame de Coeur pour le déploiement du spectacle *Acupunk* est inférieur au montant attendu;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de maintenir la tenue de cette activité sur son territoire à l'automne 2025;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que la Ville de Lavaltrie procède à un ajustement de sa contribution initiale de 3 000 \$ pour le déploiement du spectacle *Acupunk* du Théâtre de la Dame de Coeur, en ajoutant un montant supplémentaire de 1 000 \$;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage ainsi à accorder un cachet total de 4 000 \$ pour la diffusion du spectacle dans le cadre de l'un de ses événements à l'automne 2025.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-24

Adoption du règlement 356-2025

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 356-2025 intitulé : *Règlement concernant la fourniture et l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels et dans 60 immeubles résidentiels*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-25

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 302-2-2025

Je, Anne Charlot-Mayrand, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement numéro 302-2022 concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable de la Ville de Lavaltrie.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2025-04-26

Autorisation d'adhésion et de signature - Programme ALUS Lanaudière

ATTENU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de partenariat pour le programme ALUS Lanaudière qui soutient divers types de projets écologiques et de biodiversité sur les terres agricoles marginales et écologiquement sensibles de la région;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de participer à l'optimisation des gestes environnementaux et de faire en sorte de préserver la santé et la conservation des terres agricoles de la région;

ATTENDU que cette action s'inscrit dans les orientations de la planification stratégique de la Ville de Lavaltrie quant au respect des normes environnementales;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que la Ville de Lavaltrie adhère au programme de partenariat ALUS Lanaudière à titre de partenaire collaborateur pour un montant de 200 \$ par année, pour une période de cinq ans;

Que la directrice du Service du génie, des projets et de l'environnement, madame Andréanne Bergeron, ou la chef de division - Environnement, madame Annie Larivière-Clermont, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de partenariat à intervenir avec ALUS Lanaudière et tout document inhérent à ce projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-27

Soutien à Stratégies Saint-Laurent et au réseau des Comités Zones d'intervention prioritaire

ATTENDU que, depuis 30 ans, Stratégies Saint-Laurent et le réseau des Comités ZIP travaillent sans relâche à protéger, restaurer et mettre en valeur le Saint-Laurent, une richesse et une ressource précieuse pour notre province;

ATTENDU que, grâce à des actions concertées et à la mobilisation des communautés locales, ces organismes jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité, la gestion des écosystèmes et l'éducation environnementale;

ATTENDU que l'expertise et l'engagement de ces organismes ont permis des avancées significatives pour l'environnement et pour la santé des écosystèmes riverains;

ATTENDU que les Comités ZIP sont des acteurs incontournables en matière de concertation régionale, mais également des spécialistes en interventions environnementales directement sur le terrain puisqu'ils collaborent avec les organismes locaux, les MRC, les différentes municipalités et plusieurs ministères;

ATTENDU que le réseau des Comités ZIP du Québec s'avère un pilier essentiel dans l'écosystème québécois pour favoriser des interventions cohérentes, efficaces et qui s'inscrivent dans une vision autant locale que globale de la santé du Saint-Laurent et de ses usages

ATTENDU que le travail de ces organismes nécessite un soutien financier cohérent pour assurer la pérennité de leurs actions et de leur incidence positive;

ATTENDU que ces investissements dans les communautés riveraines font une différence à travers des projets de restauration écologique, de lutte aux espèces envahissantes, de protection des espèces en péril, de collecte de données scientifiques et plus encore;

ATTENDU que le désengagement financier du gouvernement fédéral envers ce réseau, prévu en 2026, met en péril le seul réseau d'organismes en environnement et de concertation qui œuvre sur l'ensemble du Saint-Laurent;

ATTENDU que reconstruire un tel réseau avec une expertise et des connaissances aussi spécialisées et exhaustives sur le Saint-Laurent et ses affluents prendra des années à rebâtir et nécessitera des ressources beaucoup plus substantielles que celles investies dans le Programme ZIP.

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal réaffirme son appui à Stratégies Saint-Laurent et au réseau des Comités ZIP du Québec et demande à

Environnement et Changement climatique Canada de maintenir le financement de ces organismes, afin de garantir des actions concertées et concrètes favorisant le rétablissement de la santé du Saint-Laurent, et ce, dans le plus grand intérêt des Lavaltoises et Lavaltois ainsi que de tous les Québécois et Québécoises.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Comité ZIP des Seigneuries.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2025-04-28

Nomination concierge

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de concierge au Service du génie, des projets et de l'environnement est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de madame Julie Martel à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Julie Martel au poste régulier à temps complet de concierge au Service du génie, des projets et de l'environnement;

Que cette nomination soit effective en date du 8 avril 2025 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 3;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-29

Nomination brigadier

ATTENDU qu'un poste régulier à temps partiel de brigadier, aux Services administratifs et ressources humaines est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de monsieur Yvan Brunette à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Yvan Brunette au poste régulier à temps partiel de brigadier, aux Services administratifs et ressources humaines;

Que cette nomination soit effective en date du 8 avril 2025 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 1;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-30

Nomination brigadier

ATTENDU qu'un poste régulier à temps partiel de brigadier, aux Services administratifs et ressources humaines est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à la nomination de monsieur Jacques Séguin à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Jacques Séguin au poste régulier à temps partiel de brigadier, aux Services administratifs et ressources humaines;

Que cette nomination soit effective en date du 8 avril 2025 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 2;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-31

Adoption du règlement 357-2025

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro 357-2025, en date du 7 avril 2025;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 357-2025 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-32

Résolution en appui à la Ville de Blainville - dossier Stablex

ATTENDU que le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été adopté sous bâillon, le 28 mars dernier;

ATTENDU que le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex;

ATTENDU que le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considérait le projet comme étant prématuré et recommandait au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

ATTENDU que la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi;

ATTENDU que le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet;

ATTENDU que le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constitue un dangereux précédent;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que la Ville de Lavaltrie :

- appuie la Ville de Blainville dans ce dossier;
- exprime son désaccord en regard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;
- réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;
- demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques, à la ministre des Affaires municipales, à la députée de Berthier et à la Ville de Blainville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-33

Adjudication de contrat - véloparc

À la suite du dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sélection, tenue le 27 mars 2025, relativement à l'évaluation qualitative des trois soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2025-02-01/AOP - *Conception et construction d'un véloparc*, ainsi qu'à sa recommandation;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal octroie au soumissionnaire conforme ayant présenté la soumission qui a obtenu le meilleur pointage, soit *Tessier Récréo-Parc inc.*, le contrat pour la conception et la construction d'un véloparc, au coût de 274 671,00 \$, avant taxes;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-34

Appropriation du fonds de parcs, terrains de jeux ainsi que de l'excédent de fonctionnement non affecté - Projet conception et construction d'un parc de planches à roulettes et d'un véloparc

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder à la conception et à la construction d'un parc de planches à roulettes ainsi que d'un véloparc;

ATTENDU l'adjudication, par le biais de la résolution 2024-11-21, du contrat pour la conception et la construction d'un parc de planches à roulettes au montant de 374 990, 00 \$ avant taxes;

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la conception et la construction d'un véloparc;

ATTENDU que des travaux d'éclairage, de paysagement et d'installation de mobilier urbain sont également prévus dans ce projet;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de l'estimation budgétaire pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise la conception et la construction d'un parc de planches à roulettes et d'un véloparc pour un montant estimé à 923 120 \$, avant taxes et contingences;

Que le conseil autorise l'appropriation d'une somme maximale de 600 000 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux pour ces projets;

Que le conseil autorise également l'appropriation d'une somme maximale de 400 000 \$, provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté pour ces travaux;

Que les sommes non utilisées pour la réalisation de ce projet soient retournées au fonds de parcs et terrains de jeux ainsi qu'à l'excédent de fonctionnement non affecté, le cas échéant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-35

Acquisition de véhicules - affectation du fonds de roulement

ATTENDU la stratégie de renouvellement des équipements et des véhicules inscrits au Plan triennal des immobilisations (PTI) 2025-2027;

ATTENDU que ce plan prévoit, pour l'année 2025, le remplacement d'un tracteur multifonctions acquis en 2010, le remplacement d'un VUS acquis en 2012 ainsi que le remplacement d'un tracteur à gazon acquis en 2007;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le remplacement d'un tracteur multifonctions pour une somme maximale de 110 000 \$ et l'affectation au fonds de roulement pour ce même montant, amorti sur une période de huit ans.

Que le conseil municipal autorise le remplacement d'un VUS pour une somme maximale de 32 000 \$ et l'affectation au fonds de roulement pour ce même montant, amorti sur une période de quatre ans.

Que le conseil municipal autorise le remplacement d'un tracteur à gazon pour une somme maximale de 44 000 \$ et l'affectation au fonds de roulement pour ce même montant, amorti sur une période de cinq ans.

Que les sommes non utilisées pour ces acquisitions soient retournées au fonds de roulement, le cas échéant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-36

Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

ATTENDU que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU que le Québec est une société ouverte, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

ATTENDU que la Table des préfets de Lanaudière, dans le cadre de *La démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie*, soutient le projet Diversité Lanaudière porté par Le Néo, qui vise à soutenir les municipalités lanaudoises dans l'intégration et le développement de pratiques inclusives entourant la diversité sexuelle et de genre;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de l'organisme Le Néo, seul organisme lanaudois à offrir des services aux communautés LGBTQ+ dans la région;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence et du Néo dans la tenue de cette journée et d'envoyer un message de soutien et d'ouverture aux communautés LGBTQ+;

ATTENDU que malgré les efforts pour l'inclusion des personnes LGBT, une hausse fulgurante de la haine envers les communautés LGBTQ+ est constatée dans la société;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal proclame le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et souligne cette journée avec la levée du drapeau LGBTQ+.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-37

Soutien financier - Association des trappeurs professionnels du Québec

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 150 \$ à *l'Association des trappeurs professionnels du Québec*, à titre de soutien financier;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-38

Modification du règlement d'emprunt 309-2022

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a décrété, par le biais du règlement numéro 309-2022 intitulé *Règlement décrétant le remplacement et l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 500 000 \$*, une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender ledit règlement, afin de modifier la répartition des montants relatifs aux termes de paiement;

ATTENDU que cette modification ne modifie pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

ATTENDU que, conformément à l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que l'article 2 du règlement numéro 309-2022 intitulé *Règlement décrétant le remplacement et l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 500 000 \$* soit abrogé et remplacé par le texte suivant :

« Le conseil est autorisé à remplacer et à acquérir des véhicules pour le Service des travaux publics, pour une dépense totale de 1 500 000 \$, répartie de la façon suivante :

<i>Description</i>	<i>Terme</i>	<i>Total</i>
<i>Véhicules légers</i>	<i>7 ans</i>	<i>236 000 \$</i>
<i>Véhicules lourds et machines-outils</i>	<i>10 ans</i>	<i>1 264 000 \$</i>
<i>Total</i>		<i>1 500 000 \$</i>

Que l'article 3 du règlement numéro 309-2022 soit abrogé et remplacé par le texte suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses de remplacement et d'acquisition de véhicules légers prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant total de 236 000 \$ sur une période de 7 ans.

Aux fins d'acquitter les dépenses de remplacement et d'acquisition de véhicules lourds et machines-outils prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant total de 1 264 000 \$ sur une période de 10 ans. »

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-04-39

Dépôt du rapport des activités électorales 2024

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie reconnaisse avoir pris connaissance du rapport d'activités électorales de la trésorière, pour l'année 2024;

Que ledit rapport soit déposé aux archives de la Ville et transmis à *Élections Québec*.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2025-04-40

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 4 mars au 7 avril 2025 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 3 560 252,28 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 3 avril 2025, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2025-04-41

Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21 h 04.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 8^e jour du mois d'avril 2025.

Christian Goulet, maire